

CQP Contrôleur allocataires

RNCP42821 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	300
Formacode(s)	13236
Code(s) ROME	K1502, C1107
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/09/2026
Date d'échéance	30/09/2031

Certificateur(s)

U C A N S S · SIRET : 78462143500048

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
INSTITUT NATIONAL DE FORMATION	81515871200092	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Garant du contrôle de l'application de la législation de la Sécurité Sociale en matière de versement de prestations sociales, le contrôleur allocataires vérifie la conformité de la situation réelle de l'allocataire au regard de celle déclarée à l'organisme et l'exactitude des informations fournies par celui-ci, tout en incluant les orientations relatives à la lutte contre la fraude. Il est de même chargé de sensibiliser l'allocataire, de l'informer et de l'orienter en fonction de sa situation.

ACTIVITÉS VISÉES

Analyse et contrôle des dossiers des allocataires au regard de la législation sociale applicable et d'une méthodologie nationale d'enquête : analyse des demandes d'enquête, recueil des documents et informations nécessaires, relève des incohérences, organisation de son contrôle et détermination de la date de l'entretien de contrôle et le choix des pièces justificatives à exiger

Conduite des entretiens de contrôle auprès de différents interlocuteurs : allocataires, tiers et partenaires.

Formalisation dans un rapport de contrôle, rédigé selon une méthodologie nationale, de l'ensemble des démarches d'enquête et constats effectués, ainsi que des conclusions à communiquer à ses différents destinataires (liquidateur, commission fraudes)

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Analyser la demande de contrôle en fonction de son origine en s'appuyant sur le système d'information pour déterminer le protocole de contrôle à appliquer

Analyser le dossier de l'allocataire en exploitant les outils et portails d'informations internes et externes dédiés, en s'appuyant sur le protocole de contrôle en vue de relever les incohérences ou anomalies et ainsi identifier les points à vérifier lors de l'entretien de contrôle

Interroger les tiers et partenaires pour vérifier les déclarations des allocataires, en respectant le cadre légal des

échanges d'informations

Choisir le type d'entretien de contrôle et le planifier afin d'optimiser et sécuriser son activité

Assurer le suivi des dossiers, pour répondre aux attendus du service, en mettant en œuvre les activités nécessaires, afin d'atteindre les objectifs fixés par le national dans le domaine du contrôle et de la lutte contre la fraude

Appliquer les principes déontologiques qui encadrent le contrôle sur place pour garantir les droits des personnes contrôlées, dans le respect de la Charte nationale de contrôle

Conduire l'entretien de contrôle avec l'allocataire et les tiers afin de recueillir les informations, documents et justificatifs nécessaires à la vérification du dossier, en adoptant une posture d'écoute et une attitude professionnelle favorisant la coopération de l'allocataire

Mener les entretiens de façon à informer la personne contrôlée de ses droits et obligations, en utilisant les techniques dédiées, afin de lui apporter une réponse adaptée et compréhensible, en réalisant les contrôles en visite domiciliaire, en accueil des Caf, et par téléphone

Réaliser des contrôles en adaptant sa posture professionnelle aux situations complexes des allocataires afin de gérer, de manière éthique, sécurisée et maîtrisée, des contextes difficiles, émotionnellement chargés ou conflictuels en facilitant la coopération de l'allocataire, lors de visite domiciliaire, à l'accueil des Caf ou par téléphone

Analyser l'ensemble des données recueillies lors du contrôle afin de prendre une décision motivée et conforme à la législation, en vérifiant la force probante des informations collectées, et en réalisant, si nécessaire, des investigations complémentaires pour sécuriser les éléments de preuve et garantir le juste droit.

Informar l'allocataire et les tiers, lors de l'entretien de contrôle et ultérieurement, sur les éléments obtenus dans le cadre du contrôle et sur la décision prise à l'issue des investigations, pour qu'elles puissent apporter leurs observations et/ou contradictions afin de préserver ses droits et renforcer l'efficacité du contrôle.

Utiliser l'outil dédié pour le traitement du rapport de contrôle et de la suspension des droits, dans le respect des procédures nationales, afin de respecter les délais de traitement et garantir la sécurisation des données

Appliquer le guide de rédaction afin de compléter les rubriques du rapport de contrôle et organiser la présentation des informations recueillies au cours de l'enquête, pour assurer la liquidation correcte du rapport de contrôle

Rédiger un rapport de contrôle structuré, étayé et argumenté conforme au modèle national pour permettre le traitement du dossier afin de garantir le paiement à juste droit

Détecter les suspicions de fraude pour les signaler au service compétent, en apportant les informations nécessaires à la qualification du dossier, afin de permettre une prise de décision motivée

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le secteur d'activité des contrôleurs allocataires est la branche Famille de la Sécurité sociale. Les contrôleurs allocataires exercent leur activité au sein d'une caisse d'allocations familiales (CAF), il s'agit d'un organisme du régime général de sécurité sociale.

Créée en 1945, la branche Famille est l'une des 5 composantes du régime général de la Sécurité sociale, avec la Maladie, la Retraite et le Recouvrement et l'Autonomie. Elle constitue un des principaux acteurs de la politique familiale française en mobilisant des moyens financiers parmi les plus importants au monde. Dans l'immédiat après-guerre, son objectif est d'améliorer le niveau de vie des familles, de faciliter leur accès à un logement de qualité, d'atténuer les inégalités de revenus (prestations sous condition de ressources) et d'accompagner le mouvement de reprise démographique (le baby-boom).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Contrôleur allocataires

Contrôleur spécialisé

Fonctions d'encadrement ou d'expertise

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Arrêté du 5 mai 2014 fixant les conditions d'agrément des agents et des praticiens-conseils chargés du contrôle de l'application des législations de sécurité sociale

Charte de contrôle de la branche Famille

Protocole de contrôle sur place de la branche Famille, accompagné de son instruction technique fondatrice

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	3 220 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en échanges et gestion (27 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	QAX03 — Experts de l'assurance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	953
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	1 %
Familles professionnelles (FAP)	QAX03 — Experts de l'assurance

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le contrôleur allocataires est autorisé à suivre la formation menant au CQP dans le cadre d'un recrutement dans une Caisses d'Allocations Familiales. Pour les candidats externes à l'institution Sécurité sociale ou à la branche de législation ou bien internes mais non issus des services prestations, le suivi d'une formation aux prérequis de la législation de la branche est exigé avant le commencement du parcours de formation menant au CQP.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury paritaire national est le seul habilité à délivrer le CQP.

Il est composé de :

- 3 représentants du collège salarié
- 3 représentants du collège employeur

Et de l'Ucanss, qui préside le jury sans voix délibérative.

Base légale

Date de décision	30/09/2026
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/09/2031
Date de dernière délivrance possible	30/09/2035

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	46	0	100 %	—
2024	47	0	100 %	94 %
2023	43	0	100 %	92 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP35428

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP35428

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://catalogue-institutquatredix.ammon.cloud/s/CATALOGUE/produit.aspx?p=3168>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42821/>